

Qu'avons-nous fait de cette motion, hier? Nous l'avons débattue toute la journée, comme le secrétaire parlementaire le sait; mais il a alors fait une chose très malhonnête. Il a déformé la vérité, de quoi faire bouillir le sang d'un Irlandais. Les députés peuvent parler d'obstruction systématique. En ce moment, nous ne remettons pas en question le Règlement de la Chambre. Évidemment, il y a une motion portant attribution de temps; mais le gouvernement impose la clôture, et cela détermine toute l'atmosphère qui règne ici et montre le respect que le gouvernement voue à notre institution.

Dans les quelques minutes qui me restent, et sans entrer dans l'essentiel du bill en question, j'en arrive au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) qui n'a pas tellement fait voir à quel point il est mal renseigné. D'autre part, comment peut-on reprocher à l'opposition l'incompétence du leader du gouvernement à la Chambre dans l'organisation des travaux de la Chambre? Les députés d'en face veulent tout avoir à la fois. Ils ont présenté un bill embrassant des mesures diverses auquel 135 amendements ont été proposés. Si nous ramenons cela à des proportions acceptables pour la Chambre, nous avons 35 propositions d'amendements. Cela donnera huit heures de votes si tous sont proposés, ce qui se pourrait fort bien. De deux choses l'une: les députés d'en face ont un projet de loi, ou plusieurs.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a raison de dire que le bill C-57 est d'une portée inouïe: j'en conviens. C'est l'un des deux arcs-boutants du Programme énergétique national compte tenu des taxes d'accise qu'il prévoit. Le gouvernement devrait être précis dans ses bills. S'il l'était, la Chambre pourrait alors tenir des débats sur des sujets bien précis. Nous pourrions nous prononcer sur ces questions sans nous retrouver face à ces situations qui servent ses intérêts, bien sûr, face à ces attrape-nigauds, qui donnent au gouvernement l'occasion de nous reprocher de protester contre son recours à la clôture.

Parlons de la clôture. Le bill en cause est essentiellement d'ordre fiscal. Il établit un précédent pour ceux qui écoutent la radio, pour ceux qui regardent la télévision et pour les contribuables. Je ne tiens pas particulièrement à engager la discussion avec le député d'Ottawa-Centre, mais je répète qu'il établit un précédent. Si on indexe la taxe d'accise sur l'indice du coût de la vie, la taxe s'accroît en même temps que le coût de la vie. Le gouvernement a alors intérêt à ce que le coût de la vie augmente, puisque la taxe augmente d'autant. Si on indexe la taxe d'accise, pourquoi n'indexe-t-on pas aussi l'impôt sur le revenu des particuliers? On indexe déjà les revenus des économiquement faibles pour aider ceux qui sont pris dans l'étau inflationniste. Ceux-ci peuvent déduire de leur impôt un montant correspondant à l'indice. Doit-on appliquer également ce principe aux économiquement forts? Si nous adoptons ce principe dans le cas de la taxe d'accise, devrions-nous l'adopter également dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés?

Il y a bien des années, le premier ministre (M. Trudeau) a prétendu que les députés, c'étaient des gens de rien. Peut-être a-t-il raison de le penser. Grâce aux techniques modernes, peut-être les hausses de taxe seront-elles déterminées directement par celles du coût de la vie, de sorte que les députés et leurs 23 ou 24 millions de compatriotes—selon les résultats du

recensement—pourront demeurer assis à la maison à presser des boutons, ce qui éviterait même à la Chambre de siéger.

Vous connaissez l'histoire, monsieur l'Orateur. J'ai bien peur que nos secrétaires parlementaires ne connaissent pas l'histoire du régime Parlementaire. Le rôle du Parlement est de contrôler l'utilisation des deniers publics. C'est pour cela que le premier parlement a été rassemblé il y a mille ans, mais c'est une bien longue histoire.

Permettez-moi de dire quelques mots de la supposée obstruction dont parle le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Personne n'a encore dit que toute cette affaire avait été renvoyée au comité par suite d'une entente entre des députés. Le jeudi 12 février, une ordonnance de la Chambre portait en effet que le vendredi 13 février 1981, toutes les mises aux voix relatives à la deuxième lecture interviendraient en fin de journée et que l'affaire serait directement renvoyée au comité. A l'étape de la deuxième lecture d'un bill, les députés ont habituellement l'occasion de décortiquer certains des principes d'un bill. Dans ce cas, ce droit a été supprimé d'un commun accord. L'accord découlait de l'espoir que le bill serait renvoyé au comité et que des gens importants comparaitraient devant le comité, comme cela est d'ailleurs arrivé, pour présenter leur point de vue. Cela fut fait, et la plupart des témoignages en étaient de protestation. Cent trente-cinq amendements ont été proposés à l'étape du comité. Et voilà que nous ne pouvons en débattre vraiment à cette étape-ci. On ne nous en donne pas l'occasion.

Il faudra attendre la semaine des quatre jeudis ou peut-être dans quatre ans avant que j'accepte encore une telle proposition car nous avons été bernés. Le leader parlementaire du gouvernement s'est livré aujourd'hui à une forme de brigandage parlementaire. Nous avons consacré une journée à l'étape de la deuxième lecture. Peut-être étions-nous trop conciliants quand nous avons souscrit à l'accord. Ce bill important a été renvoyé au comité. Le gouvernement nous pressait instamment d'accélérer son acheminement mais le comité n'a été convoqué que le 19 mars. On lui a renvoyé l'affaire en deuxième lecture le 13 février. Il n'a pas été convoqué avant le 19 mars et conformément au Règlement de la Chambre, le comité a présenté son rapport le 16 avril. La dernière séance du comité a eu lieu le 14 avril. Le comité a siégé ce mois-là. Cependant, si cela constitue une question revêtant une si grande priorité qu'elle fait l'objet aujourd'hui d'une motion de clôture, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu depuis le 14 avril, date de la dernière séance du comité jusqu'à maintenant?

Nous savons tous que nous avons débattu le bill à l'étape du rapport les 26 et 28 mai ainsi que les 2 et 4 juin. Quatre jours ont donc été consacrés à son étude à l'étape du rapport. Nous pouvons considérer qu'un jour d'étude correspond à quatre heures de travaux ou au maximum à cinq heures. Nous avons eu 16 ou 20 heures de débat à ce stade-ci.

Nous parlons ici d'un bill fiscal qui constitue l'une des pierres angulaires du Programme énergétique national. Nous parlons aussi de la question du recours à la clôture. Je trouve absolument incroyable que ce soit précisément la veille du jour où le gouvernement essaye de régler le problème de la taxe sur l'énergie, qu'il choisisse d'imposer la clôture sur un bill fiscal.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.